L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 AOUT 1877. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS.

MARDI MATIN, 14 AOUT.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, sur la Levée au pied de la rue de la Commune—Foin.

Foin—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Sons.

La presse américaine et les affaires de France.

Nous faisions observer, il y a quelques jours, que la presse française était assez mal renseignée sur les affaires américaines par les maigres dépêches qu'elle reçoit—seulement lorsqu'il survient quelque chose d'extraordinaire de ce côté de l'Océan. Par contre, la presse américaine qui apprécie les affaires de France sur les dépêches systématiquement hostiles que l'agence Reuter transmet à la presse associée de New York, doit forcément se faire une idée erronée de ce qui se passe en France. Nous en voyons la preuve dans des articles récents de deux de nos confrères de cette ville qui sur la foi d'une dépêche publiée samedi matin, semblent considérer que le gouvernement du maréchal MacMahon a partout substitué le règne de l'arbitraire et du bon plaisir à celui de la loi.

Si nos confrères lisaient comme nous les journaux de France, ils verraient que la presse est loin d'être muselée et que la liberté d'écrire est poussée dans bien des cas jusqu'à l'abus, car jamais nous n'avons vu un pareil dévergondage de mensonges, de fausses nouvelles et de calomnies que celui qui s'étale dans certains journaux de l'opposition. Cela, nous le reconnaissons, ne justifierait pas la substitution de l'arbitraire à l'application des lois, mais nos confrères sont dans l'erreur quand ils s'imaginent que le gouvernement supprime à son gré les journaux.

Le gouvernement use avec rigueur, sans doute, du droit que la loi lui accorde de réglementer la vente des journaux sur la voie publique, mais il n'interdit à aucun journal de servir ses abonnés, encore moins les supprime-t-il.

Les poursuites devant les tribunaux sont nombreuses, cela prouve que les délits le sont, mais l'indépendance de la justice est démontrée par des acquittements ou par des condamnations insignifiantes. Qu'il y ait en quelques excès de zèle dans certains cas, cela est possible, mais les journaux de l'opposition ne se font pas faute de s'adresser à la justice pour obtenir le redressement de leurs griefs.

On peut discuter sur l'utilité ou l'opportunité de la politique de répression rigoureuse adoptée par le gouvernement, mais c'est tomber dans une erreur grossière que de croire que le maréchal MacMahon a mis son sabre à la place de la loi et qu'il agit en dictateur.

L'ardeur avec lequel on attaque le maréchal, la mauvaise foi avec laquelle, depuis le 16 mai, on a persisté à dénaturer ses intentions et sa politique, expliquent la vivacité et l'énergie que le ministère apporte dans la défense du gouvernement. Quand M. Gambetta était au pouvoir, ce n'était pas les lois qu'il appliquait avec rigueur, c'était ses propres décrets dictatoriaux. Il ne s'était pas contenté de révoquer quelques maires et de remplacer trois ou quatre conseils municipaux, il avait révoqué en masse tous les maires et supprimé tous les conseils électifs de France. Il décrétait d'inéligibilité tous les anciens fonctionnaires de l'Empire et faisait de ses commissaires départementaux des agents électoraux n'ayant d'autre règle que l'intérêt de leur parti et leur bon plaisir.

Ce système d'arbitraire n'a pas réussi beaucoup à M. Gambetta, car la France consultée si tardivement par lui, a envoyé à Bordeaux une assemblée royaliste. Nous espérons que la campagne entreprise par le ministère aura un meilleur résultat. Il eût été préférable que cette campagne fût conduite sous le drapeau de la liberté et non sous celui de la répression, mais c'est une des conséquences du tempérament des partis en France que les luttes politiques ne sont jamais livrées dans des conditions normales. Le ministère actuel invoque aujourd'hui le salut de la société, comme Gambetta en 1871 et Ledru-Rollin en 1848 invoquaient le salut de la République, pour employer l'influence gouvernementale en faveur des candidats de leur choix.

Les partis font appel aux passions politiques, et la décision que la France va être appelée à rendre, risque peut être d'être rendue au milieu d'agitations qui ne permettront pas aux électeurs de juger avec sang-froid la situation et de se prononcer en pleine connaissance de cause.

Le résultat de la lutte est le secret de l'avenir, mais ce que nous tenons à constater c'est que les dépêches télégraphiques sont loin de représenter exactement la situation en France, que l'agitation créée par les journaux de parti est plus superficielle que profonde et qu'elle laisse les populations assez calmes. Le télégraphe ne mentionne guère que des journaux ultras ou des feuilles à sensation qui sont loin de représenter l'opinion publique.

Ceux de nos confrères américains qui ne lisent que ces dépêches et qui basent leurs commentaires sur ces informations partielles et partiales, ne peuvent que donner à leurs lecteurs une très fausse idée des agissements du gouvernement et des dispositions des esprits.

Lorsque la campagne électorale sera ouverte par le décret de convocation des électeurs, toute cette agitation factice se calmera, la question politique résultant de l'acte du 16 mai sera nettement posée devant le corps électoral qui sera appelé à se prononcer librement, quoiqu'on en puisse dire, et qui la résoudra. La France n'a pas oubli la volonté de Gambetta en 1871 quand il était dictateur, et nous pensons qu'elle ne la subira pas davantage en 1877.

GRANDE FÊTE MILITAIRE ET CIVILE A CARROLLTON.—C'est lundi prochain, 20 août, que doit commencer la grande fête champêtre militaire et civile qui est organisée par plusieurs comités au bénéfice de l'Artillerie Washington. Ce sera une grande affaire dont on ne peut avoir qu'une faible idée par le programme publié dans nos colonnes. Le Club Upide prépare une série de représentations aussi variées qu'amusantes, entr'autres la "Danse des Vaudous" avec costumes des naturels de la Sénégambie. Il y aura des scènes de bivouac, des tableaux militaires. Des clubs d'amateurs doivent jouer des vaudevilles, et puis il y aura bal chaque soir.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie, coin Chartres et Bienville, vient de recevoir les numéros du 28 juillet de *l'Illustration* et du *Monde Illustré*.

BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ.—On trouve à la grande fabrique de Jos B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, d'excellents meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, à des prix d'une rare modicité. Allez les examiner.

FAUSSE NOUVELLE DÉMENTIE.—La dépêche suivante dément une nouvelle télégraphique assez incompréhensible :

Paris, 8 août—*Le Français* dit qu'il est inexact que des ouvertures aient été faites à M. Dufaure pour l'engager à former un cabinet de conciliation.

—L'inspection de l'école de Saint-Cyr a été très satisfaisante, cette année.

Aussi le général Clinchant a-t-il levé toutes les punitions, et, avec l'agrément du général Hanrion, il a autorisé le *Triomphe*.

Le Triomphe est une vieille coutume de Saint-Cyr, qui consiste à promener, sur une prolonge d'artillerie, les vainqueurs du jour, tandis que tous les élèves forment, dans la cour, une immense farandole et chantent le cœur légendaire de la galette.

Le Triomphe a été superbe.

LE VOYAGE DU MARÉCHAL MAC-MAHON A BOURGES.

On lit dans le *Journal officiel* du 30 juillet :

"Aujourd'hui, à deux heures dix minutes du soir, le Maréchal président de la République, accompagné du ministre de l'intérieur, du ministre de la guerre, des généraux d'Abzac et Broye, des colonels de Vaulgrenant et Lamorelle, composant sa maison militaire ; du commandant de Loomaria, chef du cabinet du ministre de la guerre, et de M. de Montferrand, chef du cabinet du ministre de l'intérieur, a quitté Paris pour se rendre à Bourges.

"Le Maréchal est arrivé à six heures à Orléans. Une foule considérable attendait sur le quai de la gare l'arrivée du Maréchal président et l'a salué de chaleureuses acclamations. Le 76e de ligne était sous les armes.

"Le Maréchal président de la République a été reçu par les généraux Bataille, Villette, Appert et Thibaudin et l'état-major de la garnison ; Mgr Coullié, coadjuteur de Mgr l'évêque d'Orléans ; le préfet du département entouré des sous-préfets et des conseillers de préfecture ; les membres du conseil général ; le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal d'Orléans ; un grand nombre de fonctionnaires et de magistrats.

Tous les maires de l'arrondissement, les instituteurs. l'état-major des sapeurs-pompiers commandés par le colonel de Tristan s'étaient également empressés de venir saluer le Maréchal.

"Le Président de la République a remis la croix de la Légion d'honneur à MM. Bridoux, maire de Chanteau ; Darblay, président du comice agricole ; Barthelemy, inspecteur primaire, et à M. Sazerac de Forges, préfet du département du Loiret. Il a en outre, distribué des palmes académiques à un certain nombre d'instituteurs.

"Le Maréchal a adressé à chacune des personnes qu'il venait de décorer des paroles gracieuses ; en passant devant la foule rangée sur les quais, il s'est entretenu avec plusieurs des maires qui étaient accourus pour lui souhaiter la bienvenue, et ses paroles ont été accueillies aux cris répétés de : Vive le Maréchal !

Bourges, 28 juillet, 2 heures.

Après avoir visité le camp d'Avor, le maréchal est entré solennellement à Bourges à midi.

Brillamment escorté, accompagné du ministre de l'intérieur et du ministre de la guerre, il a visité la cathédrale et est arrivé à une heure à l'hôtel de la préfecture.

Il y a reçu les autorités, le conseil municipal ; les conseillers radicaux s'y étaient également rendus.

M. Rapin, maire de Bourges, a adressé une allocution au maréchal, qui lui a répondu.

Foule énorme, acclamations ; plusieurs décorations ont été données, entre autres au maire de Bourges.

La souscription publique contre le vote du conseil atteint dix mille francs.

Bourges, 2 h. 1/2.

Sur vingt-quatre membres du conseil municipal de Bourges, neuf conservateurs, six républicains sont venus à la réception ; les autres se sont abstenus.

Les populations des campagnes sont venues en foule.

Le maréchal va visiter la fonderie de canons.

Le discours du maréchal a été très vivement acclamé par tous les maires présents.

Bourges, 3 heures.

Voici les décorations accordées :

Officier de la Légion-d'Honneur : M. de Jouvenel, préfet.

Chevaliers : M. Rapin, maire de Bourgogne ; M. Riffé, conseiller de préfecture ; M. Bonnesset, conseiller à la Cour d'appel.

Le maire de Bourges a adressé au maréchal le discours suivant :

M. le maréchal,

Vous avez voulu visiter notre département ; je viens, au nom de tous, vous en remercier.

Nous sommes fiers et heureux de voir au milieu de nous celui que les représentants de la France ont choisi comme le plus digne pour remplir dans nos temps troublés le rôle suprême de ces anciens arbitres qui, en étendant vers la lice leurs bras respectés, faisaient cesser l'action et imposaient la trêve.

Nos calmes et laborieuses populations, répondant à votre sollicitude, ont interrompu les travaux que nécessite une récolte abondante pour venir vous saluer.

C'est qu'elles comprennent la grandeur de la mission que vous avez acceptée et qu'elles savent que vous la remplirez jusqu'au bout.

Votre parole, cette parole dont personne en Europe ne doute, nous en est, en effet, un sûr garant : vous ne faillirez pas à votre noble tâche.

A l'extérieur, vous savez assurer la paix en conservant avec l'étranger des relations amicales.

A l'intérieur, vous savez maintenir l'ordre, en gardant et en soutenant sans exception tous ceux qui, comme vous et avec vous, défendent les principes éternels sur lesquels cet ordre repose, principes qui se résument en ces deux mots, devise de toute votre vie : *Dieu, Patrie !*

Soyez donc, monsieur le maréchal, le bienvenu dans cette vieille cité qui s'accroît, prospère et se transforme.

Vous pourrez, en la parcourant, constater par vous-même combien, malgré les progrès accomplis, l'efficace concours de votre gouvernement est encore nécessaire pour mener à bonne fin l'œuvre commencée et préparer à la ville de Jacques-Cœur un avenir qui soit digne de son long et glorieux passé.

Réponse du Maréchal au maire de Bourges.

"Monsieur le maire,

"Je suis heureux d'avoir pu visiter la ville de Bourges, et je me sens vivement touché de l'accueil que j'y reçois.

"J'en remercie ses habitants et le département du Cher tout entier.

"Vous m'apportez, en son nom, des témoignages de confiance qui me sont aujourd'hui particulièrement précieux. Ils m'encouragent à suivre la politique que vous venez de définir.

"A l'extérieur, maintenir la paix ; au dedans, marcher sur le terrain de la Constitution, à la tête des hommes d'ordre de tous les partis ; les protéger, non-seulement contre les passions subversives, mais contre leurs propres entraînements ; réclamer d'eux qu'ils fassent trêve à leurs divisions pour écarter le radicalisme qui est notre commun péril.

"Voilà mon but, je n'en ai jamais eu d'autre.

"On a accusé mes intentions et dénaturé mes actes ; on a parlé de relations extérieures compromises, de Constitution violée, de liberté de conscience menacée. On est allé jusqu'à évoquer le fantôme de je ne sais quel retour aux abus de l'ancien régime, de je ne sais quelle influence occulte que l'on a appelée le gouvernement des curés.

"Ce sont là autant de calomnies. Le bon sens public en a déjà fait justice en France et à l'étranger.

"Elles ne me décourageront pas un instant. Elles ne m'empêcheront pas d'achever ma tâche avec le concours des hommes qui auront été dans le pays les auxiliaires dévoués de ma politique.

"J'ai la confiance, d'ailleurs, que la nation répondra à mon appel, et qu'elle voudra, par le choix de ses nouveaux mandataires mettre fin à un conflit dont la prolongation ne pourrait que nuire à ses intérêts et entraver le développement pacifique de sa grandeur."

Discours de M. le président du Conseil-Général.

Monsieur le président de la république,

Le conseil général du Cher vous apporte l'hommage de ses respectueuses sympathies et de sa reconnaissance.

En vous exprimant ces sentiments, nous avons la conscience d'être les fidèles interprètes des populations du département.

Aux jours difficiles, monsieur le maréchal, la France a mis sa confiance en votre énergie et en vos loyaux conseils. Sous leurs salutaires influences, les esprits se rapprochent, les volontés s'unissent et le pays reconstitué se reprend à espérer.

Le pays a raison ; une nation qui sait honorer le chef que la Providence lui a donné et le suivre dans la voie qu'il lui trace a droit de compter sur l'avenir et sur Dieu, qui en dispose.

Discours de M. le premier président de la Cour d'Appel de Bourges.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous présenter les magistrats de la Cour d'appel de Bourges, qui s'empressent de venir respectueusement saluer le représentant le plus élevé de l'autorité civile et de l'autorité militaire.

Le chef de l'Etat tient d'une main le livre de la loi constitutionnelle, et de l'autre l'épée de la France. C'est au plus digne que ce double mandat est aujourd'hui confié, à celui qui unit aux vertus guerrières et chevaleresques des grands capitaines les vertus dont s'illustrent dans la vie politique les grands citoyens.

En choisissant pour garde des sceaux le courageux ministre pour qui l'honneur de servir avec éclat son pays semble être un héritage, vous avez voulu montrer, monsieur le maréchal, quel prix vous attachiez au concours des membres de l'ordre judiciaire pour la défense des intérêts sociaux. Dans l'avenir, comme par le passé, vous pouvez compter sur leur vigilance et sur leur fermeté. Mais le pouvoir civil, livré à lui-même, n'ignore pas qu'il serait aussi impuissant à faire respecter la paix extérieure, notre premier besoin, qu'à maintenir à l'intérieur la tranquillité publique, si elle était menacée par des entreprises criminelles ; c'est pourquoi nous regardons la vaillante et généreuse armée placée sous vos ordres comme la meilleure gardienne de notre indépendance et de notre liberté.

Les magistrats du ressort de la Cour d'appel de Bourges, dont je suis fier d'être l'interprète auprès de vous, monsieur le maréchal, vous prient d'agréer leurs hommages et leurs voix.

Discours de M. le Président du tribunal de commerce.

Monsieur le Maréchal,

Je suis fier autant qu'heureux de l'honneur qui m'est fait dans ces circonstances si mémorables pour notre cité. Interprète des sentiments du tribunal qui m'entoure et du commerce de cet arrondissement, je me plais à vous souhaiter la bienvenue dans nos murs et à m'associer au mouvement qui porte en si grande foule aujourd'hui au-devant de votre illustre personne, nos populations agricoles et industrielles.

Nos grands établissements militaires voient chaque jour leur importance s'accroître, leur prospérité se développer ; dans ces immenses ateliers est venue se grouper une population ouvrière nombreuse, dont l'arrivée a presque doublé le chiffre de la consommation dans notre ville ; les salaires se sont augmentés, et avec ces bénéfices nouveaux, nous avons vu régner l'esprit d'ordre et d'économie, dont la caisse d'épargne nous apporte chaque semaine le précieux témoignage. Le commerce, qui a profité pour une si large part de cette création, n'ignore pas que votre haute influence a su lui conserver et augmenter encore l'importance de notre fonderie de canons. Arbitres et dépositaires des intérêts commerciaux, nous venons vous offrir la sincère expression de notre reconnaissance.

Nos contrées, vouées à la fois à l'agriculture et à l'industrie, ayaient subi dans ces derniers temps le contre coup de la crise générale ; sur tous les points, la production s'était développée au delà des besoins de la consommation ; de cette situation anormale, à laquelle (nous nous plaisons à le constater) la politique était étrangère, est résulté comme conséquence forcée, une réaction fâcheuse.

Enfin, la guerre d'Orient est encore venue ralentir le chiffre de nos exportations, déjà diminuées par le malaise général qui avait envahi l'Europe depuis plus d'une année.

Nous comptons, monsieur le maréchal, sur la sagesse et la prudence dont votre gouvernement nous a déjà donné des preuves si nombreuses et espérons que cette guerre, localisée aux contrées lointaines sur lesquelles elle s'étend, sera promptement terminée : nous souhaitons que la France continue longtemps et avec honneur la politique de paix que vous avez inaugurée et que réclament les grands intérêts du pays.

Déjà, de nos principaux centres industriels nous arrivent chaque jour des nouvelles plus favorables. Une sérieuse reprise d'affaires semble prochaine, et les magnifiques espérances que nous donnent nos récoltes serviront encore à développer cet heureux mouvement.

Monsieur le Maréchal, quelques jours seulement nous séparent de la date des élections. Dieu veuille que cette manifestation solennelle de la volonté nationale trouve à vos côtés beaucoup d'hommes aussi dévoués que vous l'êtes vous-même aux grands intérêts de la patrie. Que nos élus oublient les divisions qui affaiblissent, pour ne songer qu'à l'union qui grandit et fortifie. La France, économe, laborieuse et féconde, travaillera longtemps dans l'ordre et la paix à la réparation de ses désastres et à la reconstruction de sa grandeur et de sa prospérité.

Nous lisons dans la *Patrie* :

Les réceptions terminées, le maréchal est allé visiter la fonderie de canons, l'arsenal, l'école de pyrotechnie, le magasin à poudre et le polygone.

Partout, sur son passage, le maréchal a recueilli les marques de la plus respectueuse sympathie.

Le maréchal a témoigné du vif intérêt qu'il prenait aux opérations et aux travaux qui se sont accomplis sous ses yeux. Il a distribué des secours à plusieurs ouvrières blessés ou mutilés dans les ateliers. A son départ, le maréchal a été salué par de chaleureuses acclamations.

Le soir, le président de la République a réuni les autorités civiles et militaires dans un dîner, qui a été suivi d'une brillante réception.

La population se pressait autour de l'hôtel de la préfecture. La ville était splendidement illuminée.

A dix heures, a été tiré un magnifique feu d'artifice, tiré par Ruggieri, en présence du maréchal, qui a été acclamé par la foule.

Le *Patrie* du 31 juillet dit encore :

Hier matin, dimanche, à Bourges, le maréchal président de la République a visité les casernes, le lycée, les hôpitaux civils et militaires et l'école de polytechnie. Il a reçu sur son passage le même accueil que la veille, respectueux et sympathique.

A midi, le maréchal, accompagné des ministres de l'intérieur et de la guerre et des officiers de sa maison, s'est rendu à la cathédrale pour assister à la messe. Il a été reçu par l'archevêque avec le même cérémonial que la veille. Le maréchal a pris place dans le chœur ; il était entouré de tous les principaux fonctionnaires du département et d'un nombreux état-major.

La cérémonie a été des plus imposantes. Les chants de la maîtrise ont alterné avec les musiques de l'école d'artillerie et du 95e de ligne. Une foule énorme se pressait autour de la cathédrale.

A la sortie de la messe, le maréchal a été chaleureusement acclamé. Les populations de Bourges et des environs faisaient la haie sur son passage.

A quatre heures, le maréchal a passé en revue, au polygone, l'école des sous officiers du camp d'Avor, le 1er et le 37e régiment d'artillerie, les 4e, 56e, 95e et 136e régiments d'infanterie. Ces troupes, qui formaient un effectif de 8,000 hommes, ont évolué avec la plus grande précision.

Des décorations ont été distribuées.

Dans l'état-major du maréchal on remarquait les généraux Ducrot, Thierry, de Galliffet, Arnaudeau.

La revue a été favorisée par un temps magnifique. Depuis le matin étaient arrivés par masses compactes et de tous les points du département des habitants des campagnes, et une foule curieuse et enthousiaste garnissait les bastions et les fortifications en terre pour mieux prendre part à cette fête militaire.

A son départ du polygone, comme à son arrivée, le maréchal a été salué des cris nombreux de : Vive le maréchal !

A sept heures, le maréchal a dîné au grand quartier général du 8e corps. Dans la soirée, il a fait une apparition à la fête de nuit qui avait été organisée par souscription publique dans les jardins de l'archevêché, et il a été l'objet d'une chaleureuse ovation.

Le maréchal-président est parti à dix heures dix minutes de Bourges, pour rentrer à Paris, au palais de l'Elysée, à cinq heures ce matin.

LE TUNNEL SOUS LE DÉTROIT DE GIBRALTAR.—Il n'y aura bientôt plus de détroits, les tunnels relieront toutes les terres pour peu qu'elles soient un peu rapprochées les unes des autres. Après le Pas-de-Calais, voici qu'on songe au détroit de Gibraltar, et, on écrit de Marseille, le 18 juillet, au *Messager du Midi* :

Nous avons ici, depuis quelques jours, des ingénieurs espagnols qui sont venus prendre livraison de toute une série d'appareils et d'outils perfectionnés destinés à la perforation d'un tunnel international entre l'Espagne et l'Afrique à travers le détroit de Gibraltar. Ces machines ressemblent beaucoup à celles qui servent en ce moment à percer le Saint-Gothard. Le tunnel projeté s'ouvrirait sur les côtes d'Espagne à une faible distance d'Algésiras et irait aboutir sur la rive africaine, entre Tanger et Ceuta.

La partie sous-marine de ce travail aurait environ neuf milles de longueur avec une pente de 1 010. Les côtes extérieures de la galerie seraient éloignées de 5 à 7 milles. La plus grande profondeur de la mer au détroit est de 3,000 pieds. En laissant 200 pieds de séparation entre le fond de la mer et la voûte du tunnel, les travaux s'effectueraient à une profondeur de 3,800 pieds au-dessous du niveau. Les promoteurs de cette entreprise, qui ont déjà des fonds considérables, estiment que les frais ne dépasseront pas 4 millions de livres sterling.

GRAND FONDS DE MARCHANDISES SÈCHES.—Il semble qu'en ce moment il s'opère dans la rue de Chartres un mouvement d'affaire prononcé. Les magasins sont en demande, nous assure-t-on, et tout indique un retour prochain de prospérité. La maison C. Jaubert & Cie prend les devants dans cette renaissance mercantile. Nous publions plus loin une annonce concernant un immense stock de marchandises sèches, achetées par cette maison dans les encans de New York et qu'elle peut vendre à très bas prix. Elle invite donc les marchands de la ville et de la campagne à venir les examiner dans son magasin rue de Chartres No 20, où toutes facilités pour cela leur seront offertes. La maison C. Jaubert & Cie est une des plus anciennes maisons de commerce de la ville et qui, nous n'avons pas besoin de le dire, mérite toute confiance.

LA VITRIOLEUSE

COURS D'ASSISES DE LA SEINE.

Audience du 26 juillet.

Le drame de la rue de Boulogne s'est dénoué aujourd'hui, après quatre grands jours de débats.

Une foule énorme était venue suivre cette dernière audience : la place Dauphine était pour ainsi dire envahie par les curieux.

Mais la salle présentait un étrange spectacle. On ne voyait que des visages fatigués, des yeux cernés, des jeunes femmes ayant à peine la force de se tenir.

Malgré le manque d'air, la fatigue physique, on s'obstine à rester jusqu'au bout. L'attitude n'est plus recueillie, sombre, comme au premier jour. Tout est fiévreux, tourmenté, anxieux. On s'attend à quelque incident.

Hier, pendant les plaidoiries, on a vu la veuve Gras prendre des notes. On croit qu'elle ajoutera quelque chose à sa défense, qu'elle fera des révélations.

A dix heures et demie, lorsque les gardes introduisent les accusés, on se précipite pour les voir.

Gaudry est pâle, raide et va automatiquement s'asseoir à sa place.

On remarque que, depuis ces longs débats, Gaudry n'a pas dirigé une seule fois les regards du côté de sa complice.

La veuve Gras apparaît, à son tour. Elle hésite avant d'entrer. Elle est debout à la porte, un mouchoir sur les lèvres, les yeux brillants, promenant rapidement ses regards sur la foule. Puis elle entre et s'asseoit.

Elle n'a pas l'air trop fatigué. L'énergie dont elle a fait preuve, pendant les débats, est incroyable. Elle n'a pas perdu un détail du procès ; elle a tout observé, tout commenté dans ses entretiens avec son défenseur.

A peine assise, la veuve Gras s'entretient vivement avec Me Charles Lachaud, le neveu et le secrétaire du célèbre avocat.

Dans le réquisitoire, il avait été dit que, le jour du crime, elle portait des bottines que l'on n'a pu retrouver. Ce détail a frappé la veuve Gras, et elle supplie le défenseur de faire observer qu'elle portait des bottines d'étoffe grise, bottines qui se trouvent parmi les pièces à conviction. Ces bottines sont éculées, "preuve, dit-elle, de la précipitation avec laquelle elle a couru au secours de de La Roche." Ce n'est qu'à grand'peine que Me Lachaud parvient à faire comprendre à sa cliente que ce détail n'a aucune importance.

A dix heures trente-cinq minutes, la cour prend place et l'audience est ouverte.

Contrairement à l'attente générale, il n'y a pas eu de répliques.

M. le président s'adressant aux accusés : Gaudry, levez-vous. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qui a été dit pour votre défense ?

R. Non, monsieur.

D. La situation, les circonstances où vous vous trouvez sont bien graves. L'impartialité que je dois avoir me fait un devoir de vous poser cette dernière question. Persistez-vous à dire que tout ce que vous avez affirmé est vrai ?

R. Oui, tout ce que j'ai dit, c'est la vérité.

M. le président : Femme Gras, levez-vous. Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que votre défenseur a dit pour votre défense ?

R. Non, monsieur. Il l'ajoutera lui-même s'il le juge convenable. Je m'en rapporte à lui.

—Ah ! mais non, lui dit M. le président, votre défenseur ne peut plus parler maintenant. Il n'y a pas de réplique du ministère public. Mais si vous croyez devoir ajouter quelque chose à sa plaidoirie pour votre justification, la loi vous accorde le droit de les présenter vous-même. La cour est prête à vous écouter.... Voulez-vous parler ?

—Alors.... non, répond Mme Gras d'une voix très calme. Et elle se rassied sur son banc.

M. le président : Les débats sont clos.

A partir de ce moment, le procès est terminé. Il ne faut pas attendre d'imprévu. Aussi le désappointement est-il grand parmi les assistants, qui espéraient entendre la veuve Gras se défendre elle-même.

Le président commence son résumé des débats.

M. le conseiller Violas, qui a conduit ces débats si complexes avec une habileté peu commune et à qui l'on ne saurait faire un crime de ses investigations méticuleuses dans une affaire où l'accusation, à défaut de preuves précises, avait accumulé un si complet échafaudage d'indices et de présomptions graves, déblaye rapidement le terrain des faits accessoires pour ne conserver que les lignes précises sur lesquelles est basée la culpabilité des deux accusés. Son travail, inspiré d'une méthode sûre, lui permet de suivre pas à pas tous les éléments de l'information, et de mettre en relief d'une façon saisissante le réseau des actes criminels si bien exposés par le réquisitoire. La sobriété de langage et l'heureux choix de ses expressions font de ce magistrat, encore un peu nouveau à la cour de Paris, un précieux auxiliaire pour le corps des présidents de cour d'assises.

Ce que M. Violas a fait pour l'accusation, il le renouvelle pour la défense, et ici encore il montre combien est grande sa puissance de condensation. Les plaidoiries de Mes Demange et Lachaud sont analysées avec une fidélité scrupuleuse qui fait honneur à son caractère.

Gaudry paraît toujours étranger à ce qui se passe devant lui.

Quant à la veuve Gras, elle écoute, la tête haute, s'agitant chaque fois que le président rappelle un des arguments du réquisitoire. Il semble à chaque instant qu'elle va protester. Enfin, Me Lachaud parvient à calmer l'accusée. Elle reste silencieuse.

A une heure, le résumé est fini.

Le résumé du président est terminé depuis une demi-heure, que le jury n'est pas encore entré en délibération, car les questions qui lui sont posées ayant été incomplètement formulées à la fin du susdit résumé, M. le président a prononcé la suspension de l'audience, afin d'entrer avec ses assesseurs dans la chambre de ses délibérations pour les rétablir dans leurs termes juridiques.

De telle sorte que, contrairement à ce qui se passe d'ordinaire dans les affaires criminelles, le jury ne délibère pas après que le résumé a été fait.

Enfin, MM. les conseillers composant la cour rentrent en séance et posent les questions qui sont ainsi conçues :

Questions.

1° Gaudry (Nathalis-Mathieu) est-il coupable d'avoir, le 14 janvier 1877, à Paris, volontairement fait des blessures au sieur René de la Roche ?

2° A-t-il agi avec préméditation et guet-apens ?

3° Lesdites blessures, volontairement faites, ont-elles été suivies, pour le sieur de La Roche, de la perte de l'œil droit ?

4° Eugénie-Aménaïde Bricourt, femme et veuve Gras, est-elle coupable de s'être, au même lieu et à la même époque, rendue complice du crime ci-dessus spécifié, en provoquant, par dons et promesses, Gaudry à le commettre ?

5° En lui donnant des instructions pour le commettre ?

6° En lui donnant l'instrument pour le commettre, sachant qu'il devait y servir ?

7° En aidant ou assistant avec connaissance Gaudry dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé l'acte ci-dessus spécifié ?

8° Existe-t-il en faveur de l'accusé Gaudry des circonstances atténuantes ?

9° Existe-t-il en faveur de la femme Gras des circonstances atténuantes ?

L'émotion est à son comble dans la salle en attendant le verdict.

Tout à coup, une nouvelle assez singulière, arrivée du dehors, se répand rapidement : on dit que le cocher, resté inconnu jusqu'ici, qui a ramené du bal de l'Opéra M. René de la Roche et sa maîtresse est retrouvé. Il s'est présenté à la préfecture, et est à la disposition du parquet. Seulement, on ne sait pas si le cocher qui se présente, et qui dit avoir été instruit par la lecture des journaux est le véritable cocher recherché.

Cet incident produit une très grande agitation dans la salle, et l'on se demande si la cause ne va pas être renvoyée à une autre session, pour supplément d'instruction. Mais cela ne se peut pas, puisque les débats sont clos. On ne peut revenir sur ce procès que si la cour de cassation casse l'arrêt de la cour pour vice de forme.

A quatre heures, les jurés sortent de leur salle. Le chef du jury donne lecture du verdict ; la veuve Gras est reconnue coupable sans admission de circonstances atténuantes ; Gaudry est reconnu coupable mais les circonstances atténuantes lui sont accordées.

L'accusée, celle qui va être "la condamnée" tout à l'heure, est ramenée. Me Lachaud se penche vers elle : "Soyez calme, lui recommande-t-il, et surtout ne dites rien."

Elle s'incline sans répondre, et, simplement, naturellement, sans que son visage blémisse, sans qu'un seul de ses muscles se contracte, elle tire de sa poche son crayon, sa feuille de papier, et se met à écrire.

Ni les réquisitions de M. l'avocat-général Choppin d'Arnouville, ni la dernière question sur l'application de la loi, ni la lecture de l'arrêt ne parviennent à la distraire ; elle ne paraît pas écouter la sentence. M. le président prononce contre elle cette terrible peine : quinze ans de travaux forcés, et le crayon de la veuve Gras trace toujours sur le papier des lignes régulières. Seuls, les yeux se gonflent légèrement. Le maximum de la peine était de vingt années !

Gaudry pleure à chaudes larmes. Quand M. le président lit l'arrêt qui inflige le maximum : dix années de réclusion sans surveillance, il sanglote et se cache le visage entre les mains.

Après avoir prononcé la condamnation des deux accusés, le président s'adressant à Gaudry :

"Vous avez forfait à l'honneur, lui dit-il, je déclare que vous n'avez plus le droit de porter la médaille d'Italie."

L'audience est levée. Seule peut-être dans toute la salle, la condamnée est impassible.

Le verdict a été plus sévère qu'on ne le pressentait : les deux accusés reconnus coupables ; le refus à la veuve Gras des circonstances atténuantes, ce qui pouvait entrainer pour elle le maximum de la peine (20 ans de travaux forcés). La cour ne l'a condamnée qu'à 15 années. A l'égard de Gaudry la cour n'a pas abaissé la peine d'un degré ; elle pouvait lui donner 2 ans de prison, elle lui a donné dix années de réclusion, ce qui entrainait la dégradation de la médaille d'Italie.

Nous avons dit que la clôture des débats venait d'être prononcée, quand se présenta le cocher qui avait conduit M. de La Roche et la femme Gras de l'Opéra à la rue de Boulogne. L'instruction avait vainement recherché ce cocher ; la presse a fait ce que la police n'avait pas réussi à faire. C'est en lisant le compte rendu des débats que ce cocher s'est rappelé que l'accusée et la victime avaient été ses clients dans la nuit du 13 au 14 janvier.

M. l'avocat général a entendu le récit de ce cocher ; il n'apportait aucune lumière nouvelle ; il n'y avait donc pas lieu de rouvrir le débat. Pressé de retourner à l'Opéra pour chercher de nouveaux voyageurs, il était reparti tout aussitôt que la veuve était descendue.

Immédiatement après sa condamnation, la veuve Gras a été reconduite au Dépôt par un garde de Paris qui lui donnait le bras, et un brigadier marchait derrière.

De nombreux curieux stationnaient devant la porte du Dépôt, attendant le passage de la condamnée qui, pour se soustraire à leurs regards avait caché sa figure avec son mouchoir.

Son attitude était calme.

On la mena alors dans sa cellule, où presque aussitôt Me Lachaud vint la rejoindre.

Il resta quelques instants seul avec elle et, quand il sortit, il était très ému.

Il n'avait pu décider Mme Gras à se pourvoir en cassation.

Trois quarts d'heure après, une voiture cellulaire est venue la chercher, et on lui a fait prendre directement le chemin de la prison de Saint-Lazare.

Arrivée à Saint-Lazare, la voiture pénétra dans la longue cour de la prison.

On fit descendre Mme Gras la première. La supérieure des sœurs la reçut en même temps que M. Grosbon, directeur, celui à qui l'accusée avait, au dire de l'accusation, demandé le cours de la Bourse.

Elle a écouté sans avoir l'air d'entendre, les consolations que lui prodiguaient les religieuses.

"Votre avocat vous avait cependant bien défendue," lui dit la supérieure.

"Il a fait tout ce que l'on pouvait faire. J'étais perdue," répondit-elle.

Puis elle a demandé au directeur si elle allait être obligée de mettre "l'horrible costume" de la prison.

—Demain seulement, répondit M. Grosbon.

En effet, le lendemain, deux sœurs entraient dans la cellule de l'élégante courtisane et lui enlevaient ses vêtements.

Quand il fallut mettre la chemise de toile écrue sur le devant de laquelle est imprimé en caractères noirs : Prisons de la Seine.—Maison de Saint-Lazare, la veuve Gras eut un mouvement de répulsion et, mettant sa main sur sa poitrine, elle semblait vouloir éviter le contact de ces mots avec son épiderme.

Moins de quelques minutes après cependant, le sacrifice était consommé. La condamnée portait le costume réglementaire.

Dans la journée, le défenseur de la condamnée, Me Lachaud, est venu lui rendre visite.

Il venait s'entretenir avec elle du pourvoi, qu'il l'engageait à signer immédiatement.

—J'ai trop souffert, répondit-elle.

Une nouvelle tentative doit être faite.

Quant à Gaudry, il supporte sans une observation toutes les formalités d'usage. Il ne veut pas signer de pourvoi.

—On a été indulgent pour moi ; dit-il, je subirai ma peine, je l'ai méritée.

—Nous lisons dans la *Patrie* du 30 juillet :

A la suite d'une longue entrevue qu'elle a eue avec Me Lachaud, la veuve Gras a signé son pourvoi.

Elle a beaucoup hésité tout d'abord, mais c'était moins pour la confiance qu'elle a dans la clémence de ses nouveaux juges que pour éviter de nouvelles émotions qui la brisent.

—Enfin, a-t-elle dit à son éminent défenseur, je consens à me soumettre à une nouvelle épreuve !

La veuve Gras a formellement déclaré qu'elle ne tenterait pas de se suicider. Elle a pu avoir ce dessein dans un moment de fièvre et d'affolement, mais aujourd'hui elle est tout à fait résignée, et, elle accepte le sort qui lui est réservé.

Quant à Gaudry, il pourrait se faire que, suivant l'exemple de sa complice, il signât également son pourvoi.

—Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux* :

"M. René de La Roche est resté pendant la dernière audience dans une pièce voisine de la salle des assises. Il est sorti du Palais appuyé sur le bras d'un domestique. M. le docteur de Grandmont, qui lui a donné ses soins, assure que l'œil qui reste au malheureux jeune homme est en voie de guérison. M. René de La Roche a, paraît-il, comment, étant dans la rue Royale, à la hauteur de la rue Saint-Honoré, distinguer et compter les colonnes de la Madeleine."

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les Francs-Tireurs.

Dimanche soir, la Compagnie des Francs-tireurs, commandée par les officiers suivants :

Armand Selle, capitaine.			
Alexis Dumestre, lieutenant.			
Bernard Maylie, sous-lieutenant.			
Jean Pujol, sous-lieutenant, porte-drapeau américain.			
Louis Grégoire, sergent major.			
Jean Lafon, sergent-fourrier.			
Jean Daverede, 1er sergent.			
James Faure	2e	do	
Oscar Guenand,	3e	do	
Albert Dazet,	4e	do	
Sylvain Chaptrau, sergent porte emblème louisianais.			
Pierre Setz,	do	do	français.
P. Theaux, caporal.			
A. Mahau,	do		
A. Luigi,	do		
F. Toujan,	do		
L. Barthet,	do		
V. Brinsolle,	do		
P. Tanie,	do		
L. St Upery,	do		

a fait sa première sortie dans un style magnifique. L'uniforme, qui est tout neuf, consiste en pantalons rouges avec baguette bleue, habit de flanelle bleu foncé bordé de rouge, képi rouge bordé de bleu, tous ces divers articles ont été confectionnés chez C. Lazard & Cie Nos 213 et 214 rue Decatur, sous les yeux exercés de Mr Jean Daverade, coupeur en chef de la maison, qui s'est tout à fait distingué par le bon goût et l'élégance de ces uniformes regardés comme les meilleurs que la maison Lazard ait jamais faits.

Partis de leur quartier-général, les France-Tireurs se sont transportés à l'hôtel St. Charles où ils ont trouvé un punch délicieux préparé pour l'occasion par M. Charles Lacombe. Reprenant leur marche vers le bas de la ville, les Francs-Tireurs ont donné à l'*Abeille* une brillante sérénade, après quoi ils ont continué leur marche jusqu'à la Cathédrale où les drapeaux français, américain et louisianais ont été bénis par le Rév. G. A. Rouxelle, premier vicaire, qui leur a adressé une allocution cordiale et chaleureuse sur leurs bons sentiments chrétiens.

De la Cathédrale les Francs-Tireurs se sont rendus chez MM. Guillaume Tujaque et Albert Dazet No 211 rue Decatur où M. C. Lazard avait fait préparer pour eux un immense bol de punch, auquel ils ont fait amplement honneur. Les rangs s'étant reformés, la compagnie est allée au coin des rues Bourbon et Douane, à la résidence de Mme Schultz où Mlle Ernestine Schultz a présenté une magnifique couronne pour le drapeau de la Louisiane, au capitaine Armand Selle remerciant au nom de la compagnie.

Retraversant la rue du Canal, les Francs Tireurs sont allés sérénader le Democrat, le *Times*, le *Picayune*, et la Gazette Allemande et se sont rendus ensuite au marché des Magasins où Théophile les attendait avec un punch que deux de leurs membres MM. Bernard Tujague et François Pique avaient commandé pour la compagnie. De ce point la compagnie est allée faire le même honneur à d'autres rafraîchissements chez le sergent fourrier Jean Lafond, au coin des rues Melpomène et Dryades.

Leur ligne s'étant reformée pour la dernière fois de la journée, les Francs-Tireurs sont retournés à leur quartier-général où ils ont trouvé un splendide festin qui avait été ordonné par MM. Bernard Maylie et Pierre Théaux. Le vin, et du bon, a été versé en abondance et la fête, à laquelle ont participé plusieurs députations des organisations militaires de la ville, ne s'est terminée qu'à une heure avancée de la nuit.

Nous remercions la compagnie et plus spécialement le capt. A. Selle et MM. Alex. Dumestre et Guillaume Tujaque pour toutes les attentions et politesses dont notre rapporteur a été l'objet de leur part.

Le club Social de la Rose d'Été.

Ce club, composé de l'élite de nos jeunes gens, a eu un fort beau pique-nique dimanche dernier aux Fair Grounds et cette fête a été couronnée d'un plein succès. Nos remerciements au secrétaire et au président du comité des amusements, M. J. A. Gonzales; pour leurs politesses envers notre représentant.

Les affaires de Roffignac.

Dans les affaires de Roffignac, portées devant le juge Southworth, les pharmaciens, qui vendent du soda, ont déjà, depuis le premier jusqu'au dernier, réglé la question de licence. La taxe est de $25 et quiconque la paye peut vendre des liqueurs spiritueuses à sa fantaisie.

Rapport mortuaire.

Il est mort à la Nouvelle Orléans pendant la semaine finissant le 12 août 81 personnes, dont 50 de race blanche et 34 de race noire. Causes de mort : petite vérole 5—fièvres d'infection 13—consomption 13—coup de soleil 1—maladie du cœur 7—Dysenterie 6—noyés 2—inhumés par les institutions publiques 11—sur certificat de coroner 14—sur certificat de sages-femmes 3.

Bac à vapeur sur le fleuve.

On ne sait pas assez que les ferrys ou bacs à vapeur sur le fleuve font, entre la Nouvelle-Orléans et la rive droite du fleuve, d'Alger à Gretna, un service incessant, seulement de 9 heures du soir à 5 heures du matin le prix du passage est doublé. Il coûte 10 cents au lieu de 5. En outre, on peut, en ce moment, pour 10 cents, une fois payés, traverser et retraverser le fleuve et jouir de l'excellente brise qui y règne presque toujours, sans donner un cent de plus pourvu qu'on ne quitte pas le bac, pendant l'après-midi et la soirée.

On ne saurait être plus libéral et nous voudrions bien que les compagnies de chemin de fer en fissent autant. Nous avons déjà souvent appelé leur attention sur l'importance d'un service de nuit pour le public de la Nile-Orléans. Faire courir des chars la nuit, serait le plus terrible coup qu'on put porter aux affaires des voleurs, des meurtriers et des malfaiteurs de toute classe, et de toutes les polices cette police de roulage serait la meilleure. Aussitôt qu'ils entendent les chars, qu'on entend de fort loin dans le silence de la nuit, les voleurs décampent et renoncent à leurs entreprises.

Riz brut de la nouvelle récolte.

Le premier envoi du nouveau riz de la côte d'en haut et le second envoi de la saison, est arrivé ici, dimanche, par le steamer St. Francis Belle, en connexion avec le chemin de fer de la Nile Orléans et du Texas. La consignation se composait de 114 sacs, pour G. W. Terrell, et le riz vient de la plantation Aymar, paroisse St. Jacques.

Nouveau coton.

Le second envoi de nouveau coton de la Louisiane a été reçu lundi matin par le steamer Robt. E. Lee. Il se composait de trois balles dont deux étaient consignées à MM. Alous Schink et Autry, et venaient de l'habitation de Black Hawk Landing, paroisse Concordia. La troisième était consignée à MM. Halle et Cammack, et venait de la plantation de Mme Cheatham, d'Ouest Feliciana.

L'affaire des logs ou troncs d'arbres coupés.

Les députés-marshals, partis d'ici, il y a quelques jours, à la recherche d'arbres coupés appartenant au gouvernement sont maintenant à Gainesville, Miss. Ils disent qu'ils ont eu beaucoup de peine à se procurer des bateaux pour remonter la rivière aux Perles. Ils ont fait 60 milles en bateau dans les bayous de la paroisse St Tammany et ont trouvé beaucoup de troncs, mais sans obtenir d'informations sur les êtres ou ils avaient été coupés. Par conséquent, les députés-marshals n'ont pu opérer aucune saisie ; mais l'agent spécial Carter, revenu du Lac Charles, se transportera sur les lieux pour marquer les logs.

Hier matin, le marshal des Etats Unis Wharton, a reçu d'Orange un télégramme l'informant que sur la rive texienne de la Sabine il y a un grand nombre de traverses pour chemin de fer, coupées sur terres du gouvernement. Les députés marshals du colonel Wharton ont demandé des instructions pour savoir s'ils devaient saisir ces traverses.

Collision.

Hier matin, au moment où un des trains de Mobile reculait au pied de la rue du Canal, le wagon de Mr D. C. Woodruff, qui l'avait lancé au travers de la voie, a été heurté par le train et brisé. Woodruff et son cheval n'ont pas eu de mal.

Feu à Alger.

Dimanche soir, le feu a pris à l'usine d'huile des planteurs, rue Patterson à Alger. Mais les flammes ont été promptement éteintes et le dommage n'a pas dépassé huit piastres.

Un nègre audacieux.

Hier matin, les officiers Bateman et Brogness découvrirent un nègre occupé à voler les poules dans l'écurie de John Ford, au coin des rues Poydras et Claiborne. Apercevant les officiers, le nègre a jeté sur eux une échelle dont il s'était servi pour escalader les lieux et qui a atteint Bateman à la tête. Etourdi par le coup, l'officier est tombé. Le nègre a pu s'enfuir sain et sauf, bien que Brogness lui ait tiré trois coups de pistolet. Le voleur ne paraît pas avoir été touché, mais il a laissé tomber son chapeau qui ne vaut pas, il est vrai, la peine de le ramasser.

Compagnie D. des Gardes Royaux

Cette compagnie, hier soir, a élu les officiers suivants :

Chas. S. Aron, capitaine, J. Gerder, 1er lieutenant, F. Harrison, 2d lieutenant, E. Morphy, 3e lieutenant, M. Bar, Sergent-fourrier, O. Loubat, 2d sergent, F. Aciator, 3e sergent, E. Lasserre, 1er caporal, C. Safran, 2d caporal, J. Marecolas, 3e caporal, E. Lacroix, 4e caporal.

Cette compagnie a gagné la belle médaille d'or offerte comme prix par le club de bienfaisance de la Rose d'Eté à son pique nique de dimanche dernier aux Fair Grounds pour le meilleur exercice d'infanterie.

Puisse la Rose d'Eté être toujours en fleur

TEMPÉRATURE.—13 août 1877.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	76	25
Midi	92	33
3 P.M.	96	36
6 P.M.	90	33

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier '75, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est à ces derniers à qui leur poste locale pourra plus rien réclamer, de nous embourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 45 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix d'abonnement.

L'ANCIENNE ET FIDELE VOIE DE JACKSON.

TOUJOURS LA PREMIÈRE.

Cette ancienne voie favorite des voyageurs a été grandement améliorée ; ses rails sont en acier, elle a de nouveaux ponts de fer et de nouveaux wagons. Les trains y circulent maintenant avec autant de régularité que de rapidité. Ils se relient avec exactitude aux convois des autres lignes. C'est le chemin le plus court et le meilleur vers l'est par Louisville et Cincinnati.

Ceux qui font des voyages de plaisir peuvent, en prenant cette route, aller par Chicago et le Canada, ou par Buffalo et les chutes du Niagara, à New-York et aux villes de bains du Nord, au même prix que par Louisville ou par les lignes de la Georgie et de la Virginie.

Il y a en vente maintenant, au Bureau du chemin de fer de Jackson, rue du Camp No 22, sous le City Hotel, des billets d'excursion et de touriste pour tous les principaux lieux de rendez-vous dans l'Est, le Nord et le Nord-Ouest, par toutes les voies désirables.

Il n'y a qu'un changement de wagon entre la Nile-Orléans et New-York et les autres villes de l'Est. Pas de changement entre Chicago, Cincinnati, Louisville et la Nile-Orléans, ou de St. Louis à la Nile-Orléans.

Tous les trains ont des palais dortoirs. Prenez donc l'ancien chemin de Jackson.

INDIAN VEGETABLE FEBRIFUGE—Voilà un fébrifuge qui fait rapidement son chemin. La cherté du sulfate de quinine en a augmenté considérablement la demande, et les succès obtenus par son emploi le rendent de plus en plus populaire On le trouve en dépôt chez A. Carrouché 39 rue de Chartres et Finley & Co., 35 rue des Magasins, et à la Paroisse St-Jean-Baptiste au magasin de MM. Dumez & Bellow.

—136—

Rebâtir le foie actif.—Quand cette glande sécrétive importante a besoin d'excitation, il faut seulement avoir recours aux Hostetter's Stomach Bitters", le remède national contre l'inactivité de l'organe bilieux, la constipation et la dyspepsie, sans compter ces désordres d'affection aux quels la torpeur du foie prédispose une personne. Ce célèbre cordial anti bilieux procure plus sûrement un résultat curatif que le mercure ou toute autre drogue minérale, employée pour guérir les désordres du foie. En fait ces médicaments ne peuvent être appelés des remèdes proprement dits, puisque, bien qu'ils puissent avoir un effet temporaire, ils manquent d'action médicale sur le système et lui font même souvent un mal sérieux. Les "Bitters" au contraire sont un spécifique de la nature la plus salutaire, et en même temps un tonique sûr et agréable ; ils stimulent en outre, l'appétit et guérissent les névroses.

—No 1.—

August Flower.—Les êtres les plus malheureux au monde sont ceux qui souffrent de la dyspepsie et d'affections du foie. Plus de soixante-quinze pour cent de la population des Etats-Unis souffrent de ces deux maladies et de leurs conséquences, telles que : acidité de l'estomac, migraine, constipation habituelle, palpitations du cœur, sensation de brûlure à l'épigastre, douleur au creux de l'estomac, jaunisse, langue saburrale, mauvais goût à la bouche, rapports, humeur noire, etc. Allez chez votre pharmacien et procurez-vous un flacon de 75 cts d'August Flower, ou une fiole-échantillon pour 10 cts. Essayez-en. Deux doses vous soulageront.

Vendu par tous les pharmaciens des Etats-Unis, et, en gros, par E. J. Hart & Co. G. R. Finlay & Co., I. L. Lyons et Frederickson & Harte, Nouvelle-Orléans.

Marié, le samedi 11 août, à la Cathédrale St Louis, par le Rév. Père Mignot, Mr FERNAND AUGUSTE MARIE ANDRY, de France, à Mademoiselle MARIE VALENTINE ANDRY, de cette ville.

Les journaux de Paris sont priés de reproduire cette annonce. 14août—1f

SERVICE FUNÈBRE.

Le service anniversaire de feu PIERRE POMPEU, décédé le 15 août 1876, aura lieu jeudi prochain le 16 août 1877, à l'Eglise de l'Archevêché à 7 heures A. M. Les parents, amis et connaissances sont priés d'y assister.

12 août—2t De la part de la famille.

Pavez vos Taxes Arriérées

Pour éviter la saisie de vos propriétés.

UN ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL VOUS EST ALLOUÉ.

CHEZ

J. BRETTE,

14............RUE ST. CHARLES............14

5 août—7 mois PP.

Maladies de l'Œil et de l'Oreille.

Dr O. BEARD, Oculiste,

ORLEANS INFIRMARY,

No 149 rue du CANAL.

LES malades de la campagne trouveront à l'Infirmerie les facilités nécessaires pour leur entretien. 27 avril—6m—PP

LA

Maison C. JAUBERT & Co.,

20 Rue de CHARTRES, Nile Orléans.

AYANT fait de très forts achats aux dernières grandes ventes d'encan de New York, il est de l'intérêt des marchands de la ville et de la campagne de visiter l'immense stock de la maison où ils trouveront des avantages qu'on ne peut leur offrir nulle part.

Les marchands de la campagne y recevront une attention toute particulière.

Adressez-vous donc à

C. JAUBERT & Co.

Wholesale Dry Goods.

20 rue Chartres, Nile Orléans.

12 août—1m

La fête des "Vaudry Rifles".

LE programme entier de cette fête paraîtra dans l'ABEILLE de JEUDI MATIN. Il est le plus complet, et une des plus attrayantes qui aient jamais été présentées au public.

Les membres de nos compagnies militaires locales sont invités à assister à l'"entertainement" en grand uniforme. 14août—1f

ON REND L'ARGENT !

à l'ÉTOILE ROUGE,

pour tout soulier qui, avant l'usage, a cessé de plaire. 12 août—2t

ACHAT,

AUX PRIX LES PLUS ÉLEVÉS, DE

Mandats de terres, scrip et certificats d'emplacements.

L. C. BLACK,

S. E. Cor. Fifth and Walnut Streets, Cincinnati, Ohio. 12 août—10f

Dépôt Central de Vaccin Animal.

VACCINATION.

Vaccin provenant directement de la vache.

TOUT le monde admet la nécessité d'établir, à la Nile-Orléans, un bureau pour vacciner directement de la vache afin d'arrêter les ravages que fait la petite vérole dans notre population. C'est cette raison qui m'a guidé en l'établissant. Je suis persuadé d'en obtenir un bon résultat, car j'ai pour moi la sanction de l'expérience. J'ai l'honneur d'offrir mes services à une communauté éclairée, au No. 3 de la rue Carondelet, près Canal, où le virus pris directement sur la vache, sur les deux, sera inoculé aux personnes qui m'honoreront de leur confiance.

La vaccination et la revaccination, pratiquées de cette manière, n'offrent aucun danger et sont, seules, un préservatif dont l'utilité est reconnue. C'est, en même temps, la méthode la plus salutaire à laquelle aient recours les gens sensés pour parer cette épidémie.

On peut se faire vacciner à une époque quelconque et à toutes les saisons. Les personnes vaccinées depuis sept ans doivent se faire vacciner de nouveau, car il a été prouvé que le vaccin venant du bras n'est pas permanent. Les enfants de l'âge le plus tendre, ceux même qui traversent l'époque de la dentition, ne courent aucun danger quand on les vaccine, et, durant une épidémie, il faudrait les vacciner cinq jours après leur naissance.

Le cabinet sera ouvert LUNDI 13 août, à midi.

JOURS DE VACCINATION :

Le LUNDI et le MERCREDI, pour les dames, Le MARDI et le JEUDI, pour les messieurs, De 11 à 1 heure.—Prix, $1 par personne.

Pour les asiles et les institutions de charité, gratis.

DR. J. DE ZAYAS.

10août—1m

On peut, en un jour, apprendre à jouer du piano et de l'orgue !

ON demande d'excellents agents pour la Nile-Orléans et ses environs.

OCCASION RARE—S'adresser à

S. U. MORTON, Box 313, Atlanta, Ga.

14août—3t

Washington & Lee University,

LEXINGTON, VIRGINIE.

Gén. G. W. C. LEE, Président.

Cours classiques complet, cours littéraire et scientifique, cours de droit et de génie civil.

La prochaine session s'ouvrira le 20 septembre et se terminera le 26 juin. La dépense totale, non compris les livres et les vêtements ne dépasse pas $275 ; elle peut même être réduite à $200 ou $220. Il plusieurs élèves se mettent ensemble pour prendre pension.

Pour renseignements complets au moyen du catalogue et des circulaires s'adresser à

WALTER BOWIE,

Secrétaire de la Faculté.

31 juil—1m.

Changement de domicile.

LE Docteur JUST TOUATRE a transféré son office et son domicile 183 rue des Ursulines, entre St-Claude et Remparts.

Consultations de midi à 2 heures.

20 juin—1m.

A louer.

UNE ÉCURIE située rue du Canal, derrière le cimetière St-Patrick, ancienne station de police, dans un des meilleurs quartiers de la ville.

S'adresser à la grocerie en face.

19 juillet—1m, 3 p s

INSTITUTION D'AQUIN,

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans son enceinte, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes : l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire Naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs du mérite.

Pour les conditions s'adresser à l'institution, 234 rue Bayou, près Claiborne. 2sept—1an

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE. O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

[illegible]

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

27 sept—

Journal des Familles.

Littérature—Médecine populaire—Ménage

A PARTIR du 1er septembre, nous publierons, chaque mois, l'œuvre périodique dont le titre et dessus dit assez ce que nous désirons faire savoir aux lecteurs. On remarquera que la politique ne figure pas dans notre programme. Nous ne voulons offrir que l'utile joint à l'agréable, afin que l'accès de toutes les familles nous soit ouvert. Un avant-propos explicite et indispensable paraîtra dans notre premier numéro.

Abonnement $3 par an. L'exemplaire 25 cents.

4 aout—1m DR. TESTUT & CIE.

Association de l'Armée du Tennessee.—Avis est donné aux personnes qui désirent se faire recevoir dans cette Association qu'elles peuvent se procurer des demandes imprimées en s'adressant, soit au soussigné, soit au "Democrat," soit au capitaine N. T. A. Robinson, au bureau de l'avocat de la ville, Hôtel de Ville. Les demandes d'admission doivent être adressées à l'Association de l'Armée du Tennessee, la boîte 2435 du bureau de poste.

Il faut pour être reçu avoir servi honorablement dans l'armée du Tennessee, au sud de la Virginie et à l'est du fleuve Mississipi jusqu'à décharge honorable ou mis sous parole ; s'être enrôlé comme citoyen de la Louisiane, ou avoir servi comme citoyen d'un autre Etat et être résident de la Louisiane actuellement.

JAMES LINGAN,

Premier vice-président et faisant fonctions de président.

JNO. C. GOLDING, secrétaire. 5 août—2s.

Banque du Peuple de la Nile-Orléans.—Nile-Orléans, 5 août 1877. Cette banque a été transférée au nouveau local, COIN DES RUES DECATUR ET DOUANE.

5 août—10f. N. LANDRY, Caissier.

Grands Bains du Sud.

AU NOUVEAU LAC, en face la Levée.

LES familles sont invitées à venir visiter cet établissement de bains, où elles trouveront confort, propreté et sécurité.

Le professeur L. F. Géry se charge d'enseigner à nager en 12 leçons ; prix $10.00 ; l'argent sera rendu si l'élève ne sait pas nager.

Prix d'entrée 25 cents et 10 cents pour les enfants au dessous de 12 ans.

Les propriétaires se réservant le droit de contrôle sur l'admission aux bains.

7 août—1m. L. F. GERY & CO.

Pour Bordeaux.

La barque française STE-GENEVIEVE, fine voilière, capt. P. Demeuran, ayant son chargement arrêté partira vers le 20 courant pour le susdit port, et prendra des passagers de 1re classe et d'entrepont.

Pour passage s'adresser chez

C. BASSETTI,

79 et 71 rue Poeyfarre, près Poydras.

11 août—3t

Demande de solliciteurs.

ON demande deux cent cinquante solliciteurs qui veuillent se charger de vendre du CHARBON pour le "St. Bernard Coal Co" dont les bureaux sont au No 27 de la rue Carondelet. La compagnie donnera cinq pour cent sur toutes les demandes de charbon St Bernard ou de charbon Pittsburg vendu, comptant, aux prix suivants :

Charbon St. Bernard............55 c. le baril.

Pittsburg............60 c

Le même escompte sera fait aux acheteurs qui paieront comptant. W. J. CAMPBELL,

12 août—1m Agent.

Avis spécial.

Bureau de la compagnie de Charbon St-Bernard, 27 rue Carondelet. Nouvelle-Orléans, Lne.—Le soussigné est prêt à accepter des contrats pour fournir du charbon l'automne et l'hiver prochains. Charbon délivré dans les limites de la ville aux prix suivants :

Aux familles............55 cts le baril

Aux bateaux............50 cts

Aux manufactures............45 cts

W. J. CAMPBELL, Agent.

15 juil—2mD Mar J

Hy. J. MONTAGNET

(Successeur de ALP. LAINE, Agent)

MARCHAND DE

Pittsburg, Anthracite et Cannel Anglais.

Les commandes des planteurs, des bateaux à vapeur et des familles seront promptement exécutées.

Chantier sur la Levée 8me district, au pied de la rue Champs-Elysées. Bureau, 167 rue de la Commune, près Canal, N. O.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits.

N. B.—Tout ordre reçu maintenant sera rempli à la date fixée par l'acheteur. 5 août—3m

POUR DU COMPTANT.

AFIN de faire place aux marchandises qui doivent arriver bientôt, j'offre à vendre, à des prix modérés, celles que j'ai en magasin.

E. VINET,

6fév—1an 207 Canal, près Remparts.

SOMNAMBULE.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, fait savoir à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste, en maladies et en affaires. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il vous donnera des détails sur la vie. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et les temps de chacun. Par sympathie il pourra guérir des tracas de famille et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs ; comme maladies d'estomac, rhumatismes, etc. Il importe les meilleures médecines de France.—Office, 113, rue St-Philippe, entre Dauphine et Bourgogne—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 3 à 5 heures. 23 mars—77—1 an

Brasserie à Vapeur.

86............Rue Marais............86

NOTRE bière sera vendue aux consommateurs aux prix les plus raisonnable.

H. F. STURCKEN,

17 fév— Propriétaire.

J. VERGNOLE,

65............Rue Decatur............65

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CZUBA & CO., Cognac ; de la célèbre marques des vins de A. SELLIER & CO, Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE,

déc—1an Propriétaire, Nile-Orléans.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE,

à $3.50 la paire.

BOTTES et Souliers en tous genres faits ici, des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix réduits que partout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

7janv—1anV&.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest.

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

18 juillet 1877—1an Nile-Orléans.

LAURENT LACASSAGNE,

Marchand - Commissionnaire et

Importateur de Vins et Liqueurs.

9............RUE DECATUR............9

AGENT pour la vente des Vins d'une des premières maisons de Bordeaux et de la célèbre marque de Cognac P. Denis Gabriel Gaitrad & Cie de Cognac, et de l'incomparable Balsamique des Pyrénées. 6 m.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 2 août 1877. OUVERT, LE DIMANCHE DE 11 A 1 HEURE DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Aletrino Ant	Manjon Aniceto
Alfonso Antonio y de la Tarres	Mancuso Pietro
Bordelois E	Mendaza José y Ayalea
Benalle Domenico	Mercurio Leonardo
Castro Giovanni Antonio	Nogue Pierre
Castillo Joaquin	Ochozlewich Nicolo
Diaz & S	Pietro Guillermo
Duchein Laurent	Pancollo Nicolo
Ductos François	Pr. vot Alphonse
Eb. jer Vluc. nsq	Ranucci Giovanne
Erbodoza José Antonio	Roussel Paul
Fallo Bartolo	Rus o Filippo
Giordano Antonio	Salares Ramon
Harel Alfred	Trapani Stefano
Hernandes Patricio	Wolf G F
Legand N L	Initiales J J New Orleans

LISTE DES DAMES.

Cadillor Zélina Mademoiselle

Chamberlain A Mme

Conette Vve Madame

Fere ne Vve Madme

Gaines Julie C Jane

JOHN M. G. PARKER, Maître de Poste.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 AOUT—CLASSE NO 191

Tirage de 4 heures P. M.

26	32	43	10	74	42	50	78	69	62	11	20	[illegible]

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font et publient journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature.

Ce 13 août 1877 4 heures P. M.

ADAM GIFFEN,
LOUIS H. PILIE,
Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

CHAS. E. KELLS

—ET—

M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

N. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

6 juin

Mécanisme et Chirurgie.

G. P. MALONEY,

DENTISTE.

AU No. 150 de la rue du Canal, Nile-Orléans. Les prix les plus modiques du Sud. Extraction de dents sans douleur.

26 juin—2m

ROSADALIS—ROSADALIS

Ce célèbre agent pour purifier le sang mérite toujours de fixer l'attention de tous ceux qui souffrent. Il s'en est vendu des milliers de bouteilles. Personne ne s'en est plaint.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73, 75, 77, 79 Tchoupitoulas

29 juin—6m

TOUX, RHUMES, ASTHME,

"Un rhume négligé est une phthisie commencée."

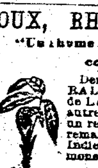

Demandez le BAUME PECTORAL AUX NAVETS DE LAPLACE et n'acceptez nulle autre préparation, à moins que vous ne vouliez ce remède qui renferme toutes les remarquables propriétés du navet Indien pour les affections des poumons. Préparé et à vendre par

B. LAPLACE, pharmacien,

22 et 24 Lampe-Ely Sec. Prix le flacon, $1. On le trouve aussi chez les principales pharmacies.

Négociants Commissionnaires,

GARANTISSEZ VOS AVANCES.

Planteurs et Fermiers,

PROTEGEZ VOS RECOLTES.

En vous procurant à temps le

TEXAS

COTTON WORM DESTROYER

LE PLUS SUR DE TOUS LES POISONS CONTRE LES CHENILLES.

Une livre suffit pour 4 arpents.

PRIX, SEULEMENT $1 LA LIVRE.

Faites demander des brochures.

Un escompte libéral est fait au commerce

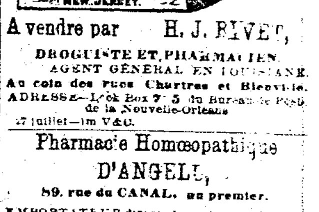

A vendre par H. J. FIVEL,

DROGUISTE ET PHARMACIEN

AGENT GÉNÉRAL EN LOUISIANE.

Au coin des rues Chartres et Bienville.

ADRESSE—Lock Box 7 5 du Bureau de Poste de la Nouvelle-Orléans.

27 juillet—1m V&O.

Pharmacie Homœopathique

D'ANGELL,

89, rue du CANAL, au premier.

IMPORTATEUR direct de médicaments, livres de médecine et de tout article employé dans la Médecine Homœopathique. Consultations tous les jours, par les médecins suivants :

Dr Holley, de 9 à midi.

Dr E. Angell de midi à 1.

Dr G. S. Schmidt, de 1 à 3.

Dr B. de Villeneuve de 2 à 3.

15 juil et—1m D Mar J

Aux Architectes et aux artistes.

DES dessins seront reçus jusqu'au 1er octobre 1877 pour un monument à la mémoire de ROBERT E. LEE, lequel sera érigé au Tivoli Circle, ville de la Nouvelle-Orléans, et dont le devis pour la totalité ne devra pas excéder trente mille piastres, y compris tous les travaux de terre, les fondations, etc. Toutes les communications devront être adressées à E. A. PALFREY, président du Monumental Committee, No 37 rue Carondelet.

2 août—1m

Machines.

UNE chaudière à vapeur, extra, à cinq tuyaux, longue de 30 pieds et d'un diamètre de 4 pieds, tuyaux de 12 pouces, avec soupapes, barres et toutes les connexions au complet faisant de la vapeur avec plus d'économie et de sûreté que les chaudières ordinaires à tuyaux doubles.

4 machines centrifuge, perfectionnées, d'Aspinwall, en parfait état.

Une machine oscillante à double cylindre, cylindres de 6 pouces et d'une course de 16 pouces.

Une pompe à vapeur à action directe, cylindre à vapeur, de 16 pouces et cylindre à eau, de 9 pouces, course de 16 pouces, complétée et prête à charger.

Un vacuum pan Rillieux, des boucauts, long de 12 pieds, sur 5 pieds 8 pouces de diamètre, avec pompes, &c.

6 chaudières à sucre, de différentes grandeurs.

A vendre par A. THOMSON & CO.

Au coin des rues Tchoupitoulas et Gravier.

24 juin—2m

Hôtels, Restaurants, &c.

Restaurant Trisconi,

—ET—

SALON DE RAFRAICHISSEMENTS,

Au bout du wharf de Milneburg.

Excellente chère, poissons frais, vins et liqueurs de choix.

Prix très raisonnables. Le meilleur endroit pour avoir la brise du lac. Liqueurs et sodas aux prix de la ville.

Les commandes pour repas peuvent être faites à l'avance chez JOHN TRISCONI, au coin des rues Canal et Decatur. 17 juin—1m

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera dans sa maison un chez-soi agréable et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 15 juin—1m

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Aout 1877.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent, ou, en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Borge (Philippe)	Galatoire (Pierre)
Baque (Pierre et Louis)	Gaiey Tourroubin
Barres (Guillaume)	(Guillaume)
Caudiuro (Jean)	Galouye (Jean)
Crispin (Gustave)	Ganchou (Joseph)
Dubeau (Théodore)	Godomer (François Ja)
Dubac (Jean)	Gouly (Jacques)
Dubay (Jos ph)	Gous (Joseph Victor)
Daliet (François Jules)	Goulaud (Jean Julien)
Dallier (Bertrand)	Gouagues (Théophile)
Darcey (Jean Pierre)	Goyes (Germain)
Dareon (Guillaume)	Gotaeat (Jean Ambroise)
Dorat (Jean Bernard)	Gueon (Stany)
Dussasello (Jean Amant)	Guelia (Elie Nathan)
Desamaries (Jules Paul)	Huguet (Joseph)
Dinot (Henri Eugène)	Hausalen (Alphonse)
Dub p (Dominique)	Herbelin (Charles Alphonse)
Dudier (Jean Joseph)	Herbin (Jules)
Domecq (Jean)	Hise (Edouard)
Donneys (Jean)	Heugas (Jean Pierre)
Dorinne (Charles Frédéric)	Hue (Constant Robert)
Dossat (Jean Marie)	Jacquot (Jules)
Dubieu (Désiré)	Jagot (Michel Auguste)
Dubos (Alexandre)	Jourbois (Pierre)
Dufour (Jean Bazile)	Juois (Pierre Marie)
Ducomes (Jean Marie Romain)	Jayot (Claude Gaspard)
Duthu (Pierre)	Kaufer (Louis Gustave)
Darrouzet-Lebatut Pre	Loumiet (Jean)
Escoude (Pierre Bazile)	Mouriet (Charles)
Estrem (Jean)	Mariotte (Pierre)
Ferrat (Jean)	Mouchet (Henri Joseph)
Foucet (Guillaume)	Naudet (Jean Sylvain)
Fachan (Alexandre)	Nanoux (Jean)
Fanoon (Jean Octave)	Nasser (Jean Jacques)
Ferret (Jean)	Favel (Antoine)
Fayet (Antoine)	Negrel (Théophile)
Ferry (Joseph)	Pic (François)
Filippe (Jacques Toussaint)	Pradere (Mme, née Dupuis)
Fontan (Jean Marie)	Poisson (Charles)
Fourcade (Jean Marie)	Ponce (Jean)
Fraschet (Jules)	Paradon (Emile Adrien)
Franck (Charles)	Ravel (Léon Baptiste)
Frutas (Jules)	Rassaud (Jean)
Garden (Arnest)	Tulaus (Honorine)
Gapon (Rose)	

La Chancellerie du Consulat de France, située rue St Louis No 11, est ouverte tous les jours, le dimanche excepté, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi.

Le Consul de France, gérant,

REYNAUD.

3 août—1m